

Commission d'énergie du Nord—Loi

● (1620)

A titre de député responsable de l'opposition, je m'y oppose fermement. Ce n'est pas mon habitude de demander que le pouvoir soit exercé par le cabinet, et mon attitude actuelle s'explique du fait que je doute de la sagesse des décisions de la commission si le cabinet perdait le contrôle que lui confère le paragraphe 6(3). C'est pour cette raison que je m'oppose à la suppression du paragraphe 3. J'espère que le ministre va examiner cette disposition du bill à la lumière de mes observations et peut-être se montrera-t-il favorable au maintien de ce paragraphe. C'est tout ce que je veux obtenir par mon amendement à la motion n° 2, maintenir le contrôle du cabinet sur les décisions financières de la commission.

Je ne suis pas attaché au chiffre de \$50,000; on pourrait augmenter cette somme tout en permettant à la commission de prendre les décisions qui s'imposent en tenant compte de la situation politique actuelle sans infirmer les responsabilités que la loi lui confie. J'inviterais le ministre à considérer favorablement la chose.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, les propos que vient de tenir le député du Yukon (M. Nielsen) ont des relents de colonialisme.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Je suis certain que les Territoires du Nord-Ouest s'opposeraient à sa motion. Ce qu'il nous faut c'est plus d'autonomie, non pas plus de restrictions. J'aimerais donc commenter quelque peu cet amendement pour conclure que je m'y oppose. J'estime que la commission devrait avoir droit de produire et distribuer de l'électricité aux habitants du Territoire du Nord-Ouest et je pense que la portée du bill est insuffisante. Le député du Yukon a raison de dire que je prône la création d'une société de la Couronne pour assurer ce service public. Je m'oppose donc à l'amendement, monsieur l'Orateur, étant donné qu'il est trop gênant et limite trop les pouvoirs de la Commission.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques au député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), qui accuse le député du Yukon (M. Nielsen) de défendre le colonialisme. Je crains qu'il n'ait des troubles de mémoire.

Lorsque ce bill a été étudié en comité, il a été question de l'autonomie du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons dit au ministre et aux représentants de son ministère que nous aimerions porter à sept le nombre des membres de la commission, dont quatre pour les Territoires du Nord-Ouest. Le député des Territoires du Nord-Ouest n'a sûrement pas assisté à cette séance. Le ministre a refusé d'admettre cette modification, qui aurait fait passer aux mains des habitants du Nord la responsabilité de cette importante activité dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et c'est ce qui a fait naître ce soupçon. Je tiens à défendre mon collègue du Yukon.

[M. Nielsen.]

Mme Campagnolo: Il est bien capable de se défendre lui-même.

M. Oberle: Non, je tiens à dire quelque chose en sa faveur, si vous le permettez. Il a une tâche très lourde en cette matière et il a dû combattre seul. Il représente un territoire de quelque 207,000 milles carrés, et il trouve naturel de se montrer méfiant. Car le gouvernement et la population canadienne se sont peu inquiétés jusqu'ici de ces arpens de neige. A certains moments, et surtout dans les débats en comité, il n'a pas été trop ennuyé par l'autre territoire du Nord.

Le député a dit qu'il fallait quatre jours, pour permettre la transmission des messages télégraphiques et téléphoniques et aussi la venue des deux personnes du Nord qui rencontrent la commission. Un fait amusant a été mentionné au comité, et j'aimerais vous en faire part. Il explique bien la méfiance des gens du Nord.

Il y avait une personne qui représentait les municipalités du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et d'autres personnes qui représentaient les chambres de commerce et les autres citoyens intéressés. A un moment donné, le comité a reçu un message télex indiquant que les municipalités du Yukon étaient inquiètes au sujet d'un certain article du bill. A la réunion suivante, un des membres du parti de l'autre côté a demandé à un fonctionnaire de la Commission d'énergie s'il avait confirmé la provenance du message télex. Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous écoutiez attentivement ce que je vais dire. Le comité avait reçu un télégramme de quelqu'un du Yukon qui disait représenter les municipalités de ce territoire et, parce qu'un ministériel l'a demandé, il a fallu confirmer la provenance du télégramme en téléphonant à ceux que l'auteur du télégramme disait représenter.

Mme Campagnolo: Qu'a-t-il dit?

M. Oberle: Si l'honorable représentante le désire, je citerai volontiers du compte rendu ce que la personne en question a déclaré. Cependant, comme je suis poli, je ne veux pas le faire.

Je viens d'expliquer pourquoi les gens du Nord sont méfiants, monsieur l'Orateur. S'ils étaient aussi méfiants que les gens du Sud, dès qu'un membre de la Commission d'énergie reçoit un télégramme ou un appel téléphonique, il devrait en vérifier la provenance. Il ne pourrait prendre de dispositions pour se rendre au siège social à Edmonton avant de l'avoir fait. En outre, ce membre de la Commission n'habiterait peut-être pas Whitehorse ou Dawson City, où il y a des services aériens.

Bien sûr que les gens du Nord sont méfiants. Ils savent que si le ministre voulait créer une situation d'urgence, comme cela s'est déjà fait, bien que je sois certain que le ministre actuel ne le ferait pas, il pourrait convoquer la Commission et les gens du Nord ne pourraient se rendre à la réunion. Ainsi, on pourrait prendre des décisions pendant leur absence et ils auraient encore moins de contrôle qu'à l'heure actuelle.